

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISSANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.

Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance du 10 octobre 1904, M. le baron Hector de Rolland, vice-président du Conseil d'Etat et président du Tribunal Supérieur, est nommé Délégué de la Principauté aux fêtes du Centenaire du Code Civil français, qui auront lieu à Paris du 27 au 29 de ce mois.

Par Ordonnance du 12 du même mois, M. le docteur Marie-Frédéric-Louis Colignon, médecin en chef de l'hôpital de Monaco, est autorisé à accepter et à porter la croix de chevalier de l'Ordre Royal du Sauveur, qui lui a été conférée par S. M. le Roi des Hellènes.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

La rentrée solennelle des Tribunaux a eu lieu ce matin et a été précédée, selon la coutume, par la messe du Saint-Esprit qui a été célébrée à la Cathédrale par S. G. M^{gr} du Curel, évêque de Monaco.

Aux sièges réservés dans la grande nef, avaient pris place tous les membres du Tribunal Supérieur et de la Justice de Paix ainsi que les avocats et officiers ministériels. Etaient également présents la plupart des fonctionnaires ayant à leur tête S. Exc. M. Ritt, gouverneur général, et M. de Lattre, secrétaire d'Etat, président honoraire du Tribunal Supérieur.

A l'issue de la cérémonie religieuse, les magistrats et officiers ministériels en robe, se sont rendus, sous escorte d'honneur d'un piquet de carabiniers, à la salle du Tribunal Supérieur où a été tenue l'audience solennelle, à laquelle ont assisté les autorités civiles et militaires ainsi que S. G. M^{gr} l'Evêque, entouré des principaux ecclésiastiques du diocèse.

En l'absence de M. le baron de Rolland, retenu à Paris où il doit représenter la Principauté aux prochaines fêtes du Centenaire du Code civil français, l'audience a été présidée par M. d'Alverny, vice-président du Tribunal Supérieur, autour duquel avaient pris place tous les magistrats. Après avoir déclaré l'audience ouverte, M. d'Alverny a donné la parole à M. Paul de Villeneuve, substitut de M. l'Avocat Général, auquel revenait cette année l'honneur de prononcer le discours de rentrée.

Le jeune et distingué substitut, qui avait pris pour sujet *la Loi du Théâtre*, a traité remarquablement cette question au triple point de vue historique, juridique et moral dans une forme des plus littéraires qui a été fort prisee par l'auditoire et qui augmentera l'attrait que nos lecteurs prendront certainement à ce discours dont nous commencerons la publication dans notre prochain numéro.

A la suite du discours et sur les réquisitions de M. le Substitut de l'Avocat général, M. le Président a donné acte que satisfaction était donnée aux prescriptions réglementaires de l'Ordonnance Souveraine du 10 juin 1857, et ayant déclaré commencée la nouvelle session de l'année judiciaire, il a levé l'audience.

Avant de se retirer, S. Exc. M. le Gouverneur Général, S. G. M^{gr} l'Evêque et les notabilités présentes ont entouré M. Paul de Villeneuve et l'ont vivement félicité de son remarquable et fort intéressant discours.

Quoique le temps merveilleux dont nous jouissons actuellement sur le littoral eût permis de continuer la série estivale des concerts en plein air donnés au kiosque des terrasses de Monte-Carlo, l'Administration artistique du Casino, selon sa coutume annuelle à pareille époque, a décidé de transporter, pour le plus grand agrément de nos premiers hôtes d'hiver, les auditions musicales du soir dans la belle salle du Théâtre. Dans cette salle, coquettement aménagée et superbement illuminée, a donc été donné avant-hier dimanche le premier concert quotidien de la saison nouvelle, et le public déjà très nombreux qui y assistait a fort applaudi aux principaux morceaux que nos excellents artistes de l'orchestre ont exécutés avec leur habituelle virtuosité.

AVIS

Messieurs les hôteliers et logeurs en garni sont informés qu'à dater du 1^{er} novembre prochain, il ne sera plus reçu, à la Direction de la Sûreté publique, de feuilles de garni actuellement en usage. Celles-ci devront être remplacées par des fiches dont un modèle leur sera distribué et qu'ils trouveront dans les divers Commissariats.

SUR LE LITTORAL

Depuis samedi dernier, fonctionnent les nouveaux services postaux entre Nice et la Corse. Les steamers, affectés à la rapide traversée, sont : *Italia, Gallia, Corsica, Iberia, Numidia*.

Les nouveaux services maritimes postaux vont activer les relations entre Nice et la Corse. Les traversées, au départ de Nice, seront au nombre de quatre par semaine et seront effectuées toutes de jour, les navires devant quitter notre port à 11 h. 50 du matin.

Les cinq navires sont des paquebots de 2,600 chevaux de force, qui sont plus spécialement destinés aux services rapides.

Les essais qui ont eu lieu ont donné plus de 18 nœuds, d'où l'on peut conclure que les vitesses de 14, 14 1/2, 15 1/2 et 16 nœuds, prévues au cahier des charges, seront obtenues sans difficulté.

Avec leur vitesse, la Corse va se trouver rapprochée du Continent d'une façon très sensible, puisque on pourra passer de Nice à Calvi-Ile-Rousse en 6 heures et qu'on ira en 8 heures de Nice à Bastia ainsi qu'à Ajaccio.

De Marseille, les traversées seront également plus courtes, puisqu'on ira en 14 heures à Bastia et que 12 heures suffiront pour atteindre Ajaccio.

C'est un beau résultat, qui fait grand honneur à la construction navale de France.

Lettre de Paris

Paris, 16 octobre 1904.

On confirme une nouvelle qui causera certainement quelque émotion dans le monde des Beaux-Arts et qui sera bientôt officiellement publique. Nous voulons parler de la prochaine retraite de M. Guillaume, le sympathique et si distingué directeur de l'Académie de France à Rome, qui a remis, tout récemment, sa démission entre les mains du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

Cette décision, que nous savons définitive, n'a d'autre motif que le grand âge de l'éminent artiste : M. Guillaume est né, en effet, en 1822.

Il offre l'exemple d'une carrière rapidement mais graduellement brillante : c'est ainsi que les plus hautes fonctions des beaux-arts lui ont été successivement attribuées. Deux fois directeur des beaux-arts, professeur d'esthétique au Collège de France, professeur à l'Ecole polytechnique, M. Guillaume était désigné, en 1891, pour ce poste de directeur de la Villa Médicis qu'il a occupé avec tant de dignité et de compétence artistiques. Faut-il rappeler que l'éminent artiste est, depuis longtemps, membre de l'Institut, membre de l'Académie Française et grand-croix de la Légion d'honneur ?

En vérité, M. Guillaume a bien droit à cette retraite qu'il sollicite aujourd'hui, mais qui suscitera, néanmoins, beaucoup de regrets parmi les artistes nombreux qui ont eu l'honneur de vivre quelque temps à ses côtés.

Pour pourvoir à cette importante vacance, l'Académie des beaux-arts va être appelée à dresser, d'ici quelques semaines, des présentations qu'elle soumettra au choix du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

* *

On a fort remarqué et fort commenté le très éloquent toast prononcé, cette semaine, au banquet de la « Continental anglo-american medical Society », par le docteur J. Rivière, le créateur de la « physiothérapie ».

Ce toast, qui a été salué par d'unanimes applaudissements, aura été un véritable événement, en ce sens qu'il nous a révélé un état d'âme nouveau, essentiellement « pacifiste », non seulement dans l'association des médecins anglais et américains exerçant sur le continent, mais encore dans le monde médical tout entier.

Le fait est que les médecins, « dont la raison d'être » (pour emprunter au docteur J. Rivière l'heureuse formule dont il a fait l'enseigne de son *Journal de Physiothérapie*) est la conservation des existences, semblent désignés pour travailler, au premier rang des puissances sociales, à la préparation du grand apaisement universel dont l'entente cordiale franco-anglaise n'aura été que la première — et la plus féconde — étape. Et ce sont les Compagnies comme celle qui tenait mardi soir ses agapes solennelles qui, grâce à leurs attaches cosmopolites, peuvent précisément le plus pour cette cause.

* *

C'est décidément un ingénieux usage que celui de ces repas-conférences où plusieurs sociétés savantes (Société d'économie politique, Société de statistique, Société d'économie industrielle et commerciale, etc.) s'assemblent périodiquement, pour s'entretenir, *inter pocula*, de leurs sujets d'études favoris. Ces réunions ont un ordre du jour fixé d'avance, un orateur désigné — dont on peut, après l'avoir écouté, discuter les opinions, dans l'intimité d'une causerie familière ; et l'on s'instruit en prenant son café... La plus récemment fondée de ces sociétés, la Fédération des industriels et commerçants français, donnait, samedi dernier, son déjeuner mensuel, sous la présidence de M. André Lebon, ancien ministre.

Parmi les personnes présentes, on remarquait :

MM. Octave Noël, Ferdinand Perier, G. Dollfus, Leblanc-Barbédienne, A. Lichtenberger, André Sayous, Harlé, de Ribes-Christophe, capitaine Famin, Fournier, Aspe-Fleurimond, Teissier du Cros, Gauthiot, Rebattet, Domèrgue, A. Mévil, J. Cruveilhaer, Lachâpelle, Bivort et un grand nombre de notabilités de l'industrie et du commerce parisiens.

A l'ordre du jour était inscrit cette intéressante question : « Les ententes de producteurs et de commerçants ». L'orateur était M. Etienne Martin-Saint-Léon dont on sait la compétence en ces matières. Il est en effet l'auteur d'ouvrages sur les anciennes corporations d'arts et métiers et sur le Compagnonnage, auxquels l'Académie décernait naguère une de ses principales récompenses. Historien et critique très averti des institutions et des mœurs économiques des pays dont la concurrence intéresse le plus le nôtre, l'écrivain s'est particulièrement consacré, en ces derniers temps, à l'étude des *cartells* et syndicats de vente qui semblent avoir été un si efficace instrument de discipline et de développement, aux mains des industriels et commerçants d'outre-Rhin.

Ententes des producteurs pour la réglementation de la fabrication et de la vente ; — ententes des consommateurs formées par des industriels pour l'achat des matières premières nécessaires à leur production ; — ententes commerciales, fondées sur un échange de garanties que s'assurent mutuellement le fournisseur et le client : M. Etienne Martin-Saint-Léon a fourni à ses auditeurs un résumé tout à fait intéressant de ses observations sur ces sujets, et duquel il ressort que l'Allemagne a tiré de la pratique des *cartells* de considérables avantages, dont l'exemple ne devrait pas être perdu pour nous.

« Dans cette organisation, tout se tient, tout s'enchaîne ; des éléments en apparence disparates sont soudés les uns aux autres. Une impression d'ordre et de discipline, de méthode et de stabilité se dégage de l'étude de ces associations. On se sent en présence d'un peuple qui ne travaille pas au hasard, qui sait d'où il vient, où il va, ce qu'il veut et ce qu'il peut. »

On a fort applaudi l'orateur. M. Ferdinand Perier a donné, après lui, quelques instructives indications sur ce fonctionnement des « ententes » entre compagnies de navigation. Pourquoi de telles expériences n'ont-elles pas été tentées encore chez nous ? Il ne s'agit pas de créer des monopoles oppresseurs, mais de se défendre contre l'anarchie des concurrences où tout le monde se ruine sans profit pour qui que ce soit. Il s'agit de s'organiser, d'assurer aux industries le moyen de vivre, en substituant à l'habitude de s'entre-dévoiler celle de se rapprocher et de s'entendre. C'est aussi une des formes de la liberté, et la meilleure.

La nouveauté théâtrale de cette semaine a été la *Déserteuse*, comédie en quatre actes de MM. Brioux et Jean Sigaux, dont l'Odéon vient de donner la première représentation. C'est l'aventure dramatique d'une femme mariée qui abandonne le foyer conjugal. Cette aventure n'étant que trop fréquente, il ne faut pas s'étonner qu'on ait annoncé récemment que la pièce de MM. Brioux et Sigaux avait des points de contact avec une autre pièce qui va être bientôt jouée sur un autre théâtre. Quoi qu'il en soit, la *Déserteuse* est une œuvre très intéressante et même captivante à de certains moments, mais à laquelle il manque cette gradation dans l'attrait et cette originalité dans l'émotion qui déterminent le grand succès. M. Brioux ne peut pas faire une œuvre indifférente et c'est un auteur qui triomphe absolument, comme dans la *Robe rouge*, ou qui se trompe tout à fait, comme dans *Maternité*. Cette fois, on ne peut pas dire qu'il ait complètement triomphé, ni qu'il se soit entièrement trompé. Il nous a donné une œuvre fort estimable, toute pleine de bons sentiments, d'observations très justes et de scènes fort bien faites, mais dont la tonalité générale est un peu grise, et qui vaut beaucoup plus par certains épisodes que par le fond même du sujet qui n'a guère varié depuis que le monde existe.

Cette pièce que déparent un peu et qu'alourdissent des détails comiques d'un goût médiocre, mais dont plusieurs passages émeuvent et sont d'une réelle beauté, a fait beaucoup pleurer et a été fort applaudie, surtout au deuxième et au quatrième acte. Elle a été remarquablement interprétée par M. Gémier, M^{lle} Even, M^{lle} Marcilly et M^{lle} Sylvie.

L. S.

LETTRÉ D'ITALIE

Turin, 16 octobre 1904.

Le rideau de la Cour d'assises s'est levé, mardi, sur un drame dont les personnages évoquent, par leur situation

sociale, leurs divisions politiques, leur soif de haine et de vengeance, quelque ardente et sombre tragédie de l'Italie du quatorzième siècle.

Comme l'a dit un romancier italien — lequel connaît sans doute l'œuvre de M. Maurice Barrès — on trouve de tout dans cette histoire : de la politique, du sang, de la volupté et de la mort.

On se souvient que, le 2 septembre 1902, le comte Bonmartini, un des chefs du parti catholique de Bologne, fut trouvé assassiné dans le palais qu'il habitait, via Mazzini. Le meurtrier n'était autre que son beau-frère, l'avocat Tullio Murri, très connu pour ses opinions socialistes, fils du professeur Murri, une des célébrités du corps médical italien. L'instruction accuse la belle comtesse Linda Bonmartini d'avoir armé le bras de son frère, afin d'épouser le docteur Carlo Secchi. Deux autres personnes sont impliquées dans cette affaire : la camériste Rosina Bonetti et le docteur Pio Naldi.

Le docteur Carlo Secchi avait connu Linda Murri presque enfant. Il lui avait donné des leçons, et l'élève s'était éprise de son professeur, bien qu'il eût vingt ans de plus qu'elle. L'idylle fut de courte durée, car le professeur Murri caressait, depuis longtemps, le projet de marier sa Linda avec le jeune comte Bonmartini, qui, outre son nom, possédait une fortune très respectable.

Le mariage fut célébré magnifiquement à Bologne. Les époux Bonmartini avaient, l'un pour l'autre, une réelle affection. Deux enfants sont nés de cette union. Ils étaient à Venise avec leur mère lorsque leur malheureux père tomba sous le poignard de Tullio Murri.

De tous les accusés, Tullio Murri, seul, a avoué son crime. Tandis que le docteur Secchi se dérobe, Tullio proclame qu'il aimait assez sa sœur pour la soustraire, même par le meurtre, au joug d'un « mari avare, brutal et d'une intelligence fruste ».

Quelle œuvre, l'instruction de cette affaire ! Le juge Stanzani, qui l'entreprit avec ardeur et la poursuivit avec passion, l'a consignée en quatorze énormes volumes in-folio ! Étonnez-vous, après cela, que l'affaire soit prévue pour plus de trois mois ; s'il faut faire subir aux jurés toute cette littérature spéciale, trois mois y suffiront-ils ?

Noté qu'on a cité trois cent quatre-vingts témoins, sans compter dix-sept experts ; que vingt-quatre avocats siègeront au banc de la défense ; que les élections générales interviendront dans une quinzaine de jours et que, de ce fait, les débats seront interrompus pour une huitaine au moins. Il y a gros à parier que l'affaire doublera le cap de l'année et qu'on en reparlera en février 1905. Cela fera, pour les accusés, environ deux années et quatre ou cinq mois de détention préventive. Et j'oubliais : Naldi, qui prétend établir son innocence par un alibi, demandera une descente de la justice à Bologne, afin de démontrer qu'il lui aurait été impossible, s'il avait participé au meurtre, d'être à la gare à temps pour prendre le train de Florence. Très probablement, la descente sera accordée, et ce petit incident n'abrègera pas les débats. X.

BULLETIN DE L'ARBITRAGE ET DE LA PAIX

Visites parlementaires. — On sait que sur l'invitation du Groupe parlementaire français de l'Arbitrage international un certain nombre de députés danois, norvégiens et suédois vont se rendre à Paris, le 26 novembre prochain.

Le Riksdag suédois a décidé de déléguer 30 membres (15 de chaque chambre), et un nombre égal de députés viendront de Danemark. La Norvège, d'autre part, ne pourra guère envoyer plus de 10 à 12 députés, la visite ayant lieu au beau milieu de la session parlementaire.

Le Congrès de Boston. — Le Congrès de la Paix de Boston a clos ses séances après avoir décidé de signaler aux puissances le projet de la Société danoise de la paix, tendant à organiser une union pacificatrice des nations, avec La Haye comme tribunal.

A l'occasion d'une des séances on a annoncé qu'un traité d'arbitrage interviendra d'ici peu entre la Grande-Bretagne et l'Autriche.

Le prochain congrès aura lieu en 1905 à Lucerne (Suisse), probablement en septembre.

Pays-Bas. — En application d'une des dispositions de l'acte dressé à La Haye le 6 juin 1904, la reine de Hollande a nommé membre de la Fondation Carnegie, instituée en vue de la construction du Palais de la Cour

d'arbitrage, M. de Karnebeck, ancien ministre des affaires étrangères, M. de Savornin-Lohman, ancien ministre de l'intérieur, M. le baron Michiels van Verduynen, M. van Citters, secrétaire général du département des finances, et M. de Beaufort, ancien ministre des affaires étrangères.

LETTRES ET ARTS

Le Festival de Bach. — Le deuxième Festival-Bach, organisé à Leipzig par les soins de la « Neue Bach-Gesellschaft », a commencé le 1^{er} octobre et a duré trois jours. Les concerts ont eu lieu dans les deux salles du *Gewandhaus*, et le service religieux, célébré d'après la liturgie telle qu'elle existait au temps de Bach, à l'église Saint-Thomas. Parmi les morceaux exécutés, quelques-uns étaient de Haendel, un de George Bohm (1661-1733), un de Christian Ritter (xvii^e siècle) et six d'auteurs inconnus vivant vers 1650, ceux-là ne sont que de petits airs de danse. Nous ne pouvons citer toutes les œuvres de Bach que l'on a entendues ; mais, parmi les cantates, deux appartiennent au genre humoristique et sont parmi les plus curieuses productions du maître. L'une, *le Défi de Phœbus et de Pan*, est connue à Paris où elle a été donnée pour la première fois aux concerts Lamoureux le 2 décembre 1883 ; l'autre est appelée ordinairement la *Cantate du café* ; elle est écrite pour soprano, ténor et basse, avec accompagnement de flûte, instruments à cordes et clavecin. Le poète habituel de Bach, Frédéric Henrici, qui signait ses ouvrages du pseudonyme de Picander, est l'auteur du texte de la cantate. Il met en scène une jeune fille de la société de Leipzig. Lise, c'est son nom, a pour le café une irrésistible passion ; ni les prières ni les menaces de son père, le bourgeois Schlendrian, ne peuvent l'empêcher de faire l'abus le plus pernicieux de ce breuvage ; une seule chose cependant fait sur elle un peu d'impression ; c'est la déclaration qui lui est signifiée qu'on ne lui donnera pas de mari si elle ne promet de renoncer à ce qui lui procure tant de délices. Picander terminait là-dessus son petit drame de famille, mais Bach, beaucoup plus fin, a compris que la plaisanterie serait bien autrement piquante si Lise, espiègle et mutine, parvenait à duper tout le monde. L'amour aidant, la jeune fille obtient de son fiancé l'assurance qu'il la laissera tout à sa guise moudre et cuire autant de café qu'elle voudra. Lors de son introduction en Europe, vers 1650, le café fut dénoncé par les médecins comme une boisson dangereuse ; néanmoins il fut si généralement adopté que les musiciens le célébrèrent pendant un temps à l'égal du vin. Un recueil de *Cantates françaises*, paru vers 1703 (3^e livre, n^o 4), renferme un chant à la louange du café. Plusieurs poètes allemands publièrent, sur le même sujet, des poésies destinées à être mises en musique, et beaucoup, sans doute, le furent effectivement. L'œuvre de Bach a été composée en 1732. On peut lire dans les *Nouvelles de Francfort* de l'année 1739 : « Mardi, 7 avril, un musicien étranger du nom de Kreamen donnera un concert dans lequel on verra, dans une scène dramatique, Schlendrian avec sa fille Lisette ». Le billet d'entrée coûtait 30 kreutzer, et pour 12 kreutzer on pouvait acheter le texte de la scène. On a oublié d'indiquer le nom du compositeur, mais il est bien probable qu'il s'agit de l'œuvre de Bach.

La « Tosca » à l'Opéra-Comique. — A Paris, M. Marcel, directeur des beaux-arts, vient d'envoyer au nom du ministre, à M. Albert Carré, directeur de l'Opéra-Comique, l'autorisation de donner, le jeudi 27 octobre, une matinée composée de *la Tosca*, de Puccini, chantée en italien par M^{me} Eames, MM. de Marchi et Scotti, sous la direction du maestro Campanini. Cette matinée est donnée dans le but de fonder, dans la maison de retraite des comédiens, un lit réservé aux artistes de l'Opéra-Comique.

L'Exposition de Lyon. — Une exposition rétrospective des Artistes lyonnais, peintres et sculpteurs, s'est ouverte à Lyon, avant-hier, dans le palais des Expositions. Elle durera jusqu'au 30 novembre.

Parmi les œuvres exposées, toutes tirées de collections

particuliers, il convient de citer celles de Jean Perréal, Corneille de Lyon, Coysevox, Coustou, Blanchet, de Boissieu, Crobon, Chinard, Saint-Jean, les Flandrin, Puvis de Chavannes, Vollon, etc.

Un des principaux attraits de cette manifestation artistique consiste dans la réunion de nombreux tableaux et aquarelles des peintres ayant vécu à Lyon. Nommons en première ligne : Vernay, représenté par un grand nombre de peintures et de dessins ; Carraud, un des paysagistes les plus personnels du dix-neuvième siècle ; Ravier, dont les effets de lumière rappellent Turner ; enfin, Seignemartin, Bellet du Poisat, Chenu, Lepagnez et beaucoup d'autres dont on pourra apprécier la valeur, grâce à la qualité et au nombre des œuvres exposées.

MARINE ET COLONIES

Exposition coloniale. — Le Comité supérieur de l'Exposition coloniale qui doit avoir lieu à Marseille en 1906 s'est réuni à Marseille. M. J.-Charles Roux, commissaire général de cette Exposition, a dit que tout le travail accompli depuis six mois faisait très bien augurer du succès de cette manifestation et il a ajouté, pour terminer par un appel à l'union de tous :

« Messieurs, la triste période que nous venons de traverser rend à mon sens l'Exposition coloniale plus utile et plus opportune que jamais ; il serait temps que Marseille se manifestât autrement que par de perpétuelles agitations qui détournent le trafic commercial au profit des ports concurrents, imposent à sa population tout entière, ouvriers, armateurs, industriels, magasiniers les sacrifices les plus cuisants et les plus stériles et portent une atteinte grave à son bon renom en France et à l'étranger.

« Peut-être ne s'est-on pas suffisamment rendu compte, dans certains milieux, d'une vérité qui n'est plus cependant à démontrer, que Marseille est le principal pivot, la cheville ouvrière de la vie économique de notre pays, que son port est la grande porte par laquelle pénètrent les produits de nos belles colonies d'Algérie, de Tunisie, d'Indo-Chine, de Madagascar, de l'Afrique occidentale, et que cette porte ne peut être fermée sans qu'il en résulte le plus grand trouble et le plus complet désarroi dans notre vaste empire colonial, et dans les industries françaises qui emploient et transforment ses produits. »

Le Congrès international de Sauvetage. — Le Congrès international de sauvetage et de secours publics s'est tenu au Grand Palais, du 25 septembre au 2 octobre, sous la présidence du Docteur A. Piettre, sénateur, et de M. Féron, député. M. Bazy, chirurgien des hôpitaux, a présidé la séance du 26, consacrée au sauvetage terrestre et maritime en temps de guerre.

M. le Dr Frébault, délégué général, a proposé d'utiliser comme ambulanciers les hommes non soumis au service militaire. Il y eut les rapports de MM. les Drs Brohan (Service dans les hôpitaux de campagne), Desmons (Rôle des sauveteurs en temps de guerre), Grünberg (Recherches et transport des blessés la nuit), et Séguel (Organisation et perfectionnement de la Croix-Rouge russe dans la guerre russo-japonaise).

La séance du 27, présidée par le Dr Floquet, médecin en chef du Palais de Justice, s'est occupée des secours sur la voie publique, dans les théâtres et sur les voies ferrées.

Des rapports sont lus par MM. Marcel d'André (La sécurité et le sauvetage dans les grandes villes), Dr Archambaud (Les secours publics dans les théâtres), Dr Berliod (De l'hygiène dans les théâtres), Dr Boureille (L'organisation permanente du sauvetage sur la voie publique sans frais pour les villes), Daniel Coulas (Appareils de sécurité pour les voies ferrées), Dr Desesquelle (Nomenclature et commentaire des objets contenus dans une boîte de secours), Dr Friedberg (Du secourisme, éducation médicale des personnes chargées de porter les premiers secours), Dr Gonzalve-Menuisier (Quelques idées sur l'hygiène et l'organisation des secours dans le chemin de fer métropolitain).

A la quatrième séance, présidée par le Dr Patay, rapports de MM. les Drs Laborde (Organisation des secours dans les chemins de fer métropolitains), Froger

(Les secours sur les voies ferrées), Cornet (Rôle du pharmacien dans les secours d'urgence), Foveau de Courmelles (L'électricité dans le sauvetage), Lesseure (Nouvel appareil pour injection de sérum artificiel), Guglielminetti (Matériel de secours pour chemins de fer métropolitains, théâtres et pour les électrocutés), Bilhaut (De l'éducation des ambulanciers), Patay (L'équipe des premiers secours des hospitaliers sauveteurs bretons à Rennes), Frébault (Boîte de secours portative), Dupont (Les postes de secours sur la voie publique), et enfin de M. Doyen (Du wagon-ambulance et de l'aménagement des voitures du service public pour le transport des blessés en temps de guerre).

Signalons encore les autres sections, de sauvetage fluvial, présidée par le Dr Piettre, de sauvetage en cas d'incendie, présidée par M. Guesnet, du sauvetage maritime, présidée par M. André Lebon, et de secours dans les usines, présidée par M. Dumont.

Le 28 au soir a eu lieu, boulevard Saint-Denis, un banquet, placé sous la présidence d'honneur du Ministre de la Marine.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

Les Chemins de fer du monde. — Une statistique allemande, qui fait le relevé total des chemins de fer du monde, arrêtée à fin 1902, nous indique que la longueur totale de ces chemins s'élève à 838,216 kilomètres, en augmentation de 21,461 kilomètres ou 2,6 % sur le chiffre correspondant à la fin de 1901. Cette augmentation est inférieure de 5,165 kilomètres à celle constatée pour l'année 1901, laquelle était de 26,630 kilomètres.

En Europe, l'augmentation a été de 5,235 kilomètres ou 1,8 % ; en Amérique, elle a été de 10,941 kilomètres ou 2,6 % ; en Asie, de 4,080 kilomètres ou 6,06 % ; en Afrique, de 585 kilomètres ou 2,5 %, et en Australie, de 620 kilomètres ou 2,4 %. Comparativement avec les chiffres de l'année précédente, le pourcentage d'augmentation est resté sensiblement le même en Europe et en Amérique ; par contre, il a notablement diminué en Asie, en Afrique et en Australie.

Les 838,216 kilomètres de chemins de fer en exploitation à la fin de 1902 se répartissent comme suit :

Europe, kilomètres 296,051 ; Amérique, 421,571 ; Asie, 71,372 ; Afrique, 23,417 ; Australie, 25,805.

Le capital d'établissement s'élève en moyenne, par kilomètre de voie, à 374,215 francs pour l'Europe et à 185,898 francs pour les autres pays.

Les frais d'établissement de la totalité des chemins de fer se répartissent ainsi :

Europe : 296,051 kilomètres, à 374,215 francs = 100,786,754,000 ; autres parties du monde : 542,165 kilomètres, à 185,898 francs = 100,787,796,000.

Ce qui représente un ensemble de 201,574,550,000, soit 201 milliards et demi de francs.

Le paludisme dans l'isthme de Suez. — M. Laveran vient de communiquer à l'Académie de Médecine un travail de M. Pressat sur la prophylaxie du paludisme dans l'isthme de Suez. Il expose les excellents résultats obtenus à Ismalia, où on a fait disparaître le paludisme en arrosant de pétrole les marais, en détruisant les moustiques et instituant la prévention par la quinine. Grâce à ces mesures, le nombre des cas, qui était de 2,500 en 1900, s'est abaissé à 200 en 1903.

VARIÉTÉ

PETITE CHRONIQUE DES LETTRES

Sous cette rubrique, notre excellent confrère parisien, le *Figaro*, publie depuis quelque temps une intéressante série de correspondances en lesquelles quelques-uns des littérateurs les plus célèbres de ce temps exposent leurs projets et leurs théories littéraires. Voici, avec les appréciations de notre confrère, les dernières lettres qu'il a reçues et qui sont particulièrement intéressantes :

M. Henri Lavedan, le brillant écrivain qui débuta si heureusement dans la littérature avec ses dialogues auxquels il doit ses premiers succès et qui le conduisirent par un chemin parsemé de roses jusqu'à l'Académie Française — en passant par les Variétés et la

Comédie-Française — reste fidèle à ce genre qu'il renouva si brillamment dans ce délicieux *Nouveau Jeu*, ces subtils, audacieux et joyeux dialogues, qui, après nous avoir charmés par eux-mêmes, nous valurent une pièce qui ressemble bien à un chef-d'œuvre :

Excusez-moi de vous répondre si tard. En librairie, Flammarion doit publier, d'ici janvier, un volume de dialogues dont le titre n'est pas encore arrêté.

Quant au théâtre, j'ai remis cet été à M. Franck une petite comédie, *le Goût du vice*, qui sera représentée sûrement cette année au Gymnase, et mon confrère et ami M. Claretie attend de moi tout prochainement, pour la faire passer, — Dieu sait quand, puisque c'est après Capus ! — une pièce en trois actes intitulée : *le Duel*.

Henri LAVEDAN.

* *

M. Marcel Prévost, qui est bien, je crois, l'un des plus heureux romanciers de notre temps — car chaque œuvre nouvelle est pour lui l'occasion d'une nouvelle victoire, — et qui a réussi à conquérir tous les cœurs de femmes en leur disant parfois d'assez dures vérités, nous promet un certain nombre d'œuvres nouvelles.

Il veut bien aussi nous donner son opinion sur la « crise du livre » en proclamant qu'elle n'existe pas ; ceux qui me font l'honneur de suivre cette rubrique comprendront que je me réjouis de voir exprimer cette opinion par un écrivain d'une telle autorité, car je n'ai cessé de défendre en toute circonstance la même thèse :

Voici mes projets puisqu'il vous plaît de les connaître : *la Revue des Deux Mondes* termine en ce moment la publication d'un roman de moi, *la Princesse d'Erminge*. Le volume paraîtra en librairie vers le 30 octobre. Deux ou trois mois plus tard, mon éditeur et ami Lemerre se propose de donner, avec le luxe de typographie et d'illustrations qui lui est ordinaire, un autre roman, plus court, que j'ai écrit pour les *Annales*, il s'intitule : *l'Accordeur aveugle*.

Tout cela est fait, c'est le travail d'hier. Celui de demain est un roman dont la presse parisienne et surtout la presse allemande ont déjà probablement parlé : *Monsieur et Madame Moloch*. Roman sur l'Allemagne ou plutôt sur les deux Allemagnes : Allemagne des canons, Allemagne des idées.

Je ne veux pas que ce billet vous parle seulement du haïssable « moi ». J'y joins donc un mot de réponse à votre question sur la crise du livre. Mon cher confrère, *il n'y a pas de crise du livre*. Chiffres en main, on peut établir que le public achète de plus en plus de volumes. Mais, pour s'en tenir au roman, il convient de ne pas oublier que beaucoup d'amateurs en écrivent pour le plaisir, très honorable, d'en offrir des exemplaires aux personnes chez lesquelles ils dînent habituellement. Ces romans ne sont pas et ne veulent pas être des « objets de vente ». L'éditeur qui les publie compte uniquement sur la rémunération que lui fournit l'auteur lui-même. Ces innombrables ouvrages grossissent la liste des publications sans accroître celle des livres vendus.

D'où l'illusion d'une crise du roman. Demandez à Bourget, à Loti, à France, aux Marguerite, à Barrès, à Paul Adam, s'ils se sont le moins du monde aperçus de la prétendue crise ! Et parmi les romanciers de la génération suivante, demandez à Corday, à Mme de Noailles, à Claude Ferval... La crise du roman est une véritable rengaine que nous exhument périodiquement des chroniqueurs dépourvus d'imagination et des critiques qui, pour avoir eux-mêmes mal réussi dans le roman, souhaitent la mort du genre.

Marcel PRÉVOST.

* *

De M. Lucien Descaves, le vigoureux et courageux écrivain de *Sous-Offs*, à qui nous devons, pour une part, cette œuvre admirable et profonde des *Oiseaux de passage*, je reçois ce billet :

Votre questionnaire me parvient aujourd'hui seulement à Genève, où j'achève de documenter une histoire de la proscription communaliste en Suisse, de 1871 à 1880, à laquelle je travaille depuis deux ans. Je suis probablement le seul, d'ailleurs, que cela intéresse, si je ne suis pas le seul, parmi mes confrères, à chercher hors des sentiers battus du roman des satisfactions personnelles que celui-ci ne me procure plus.

Lucien DESCAVES.

* *

M. Camille Mauclair, dont j'ai eu ici, à maintes reprises, l'occasion de dire le labeur et de louer le talent

et la probité littéraire, ne songe pas à se reposer, jugez-en plutôt :

Ayant publié depuis le printemps de 1903 une pièce, un roman, un recueil de contes, un volume d'essais, un volume de poèmes et deux ouvrages de critique d'art en langue anglaise, plus l'histoire de l'impressionnisme et un petit livre sur Fragonard... je trouve qu'il serait bon de ne plus importuner le public ! Du moins pour quelque temps...

Cependant, je suis honteux d'avouer, en réponse à votre aimable question, que j'ai encore plusieurs projets :

1° Un volume de contes, *Trois Femmes de Flandre*, que M. Piazza, directeur de l'*Edition d'art*, prépare avec un goût exquis, et que M. H. Cassiers orne de 50 illustrations en couleurs. Ce sera un fort beau livre (sans parler du texte) ;

2° Un livre sur Rodin, illustré, qui paraîtra en anglais, chez Duckworth, à Londres, cet automne ;

3° Une pièce en cinq actes, *les Blessés*, presque achevée ;

4° Un volume de contes, *l'Amour de l'infini* (chez Ollendorff).

C'est abusif, n'est-ce pas ? Mais hors du travail, où est l'intérêt de vivre ?
Camille MAUCLAIR.

**

Madame Jane de La Vaudère, romancière passionnée, à l'imagination ardente, et qui se doute souvent le luxe de mettre toutes ces qualités au service de l'histoire très ancienne, expose ainsi ses projets :

Au retour des champs, je trouve votre aimable lettre, et je m'empresse de vous fournir les renseignements que vous voulez bien me demander. Pendant mon séjour à la campagne, j'ai tiré une pièce en trois actes, en vers, de mon roman japonais *la Guescha amoureuse* (que Flammarion a publié il y a deux mois et que vous avez signalé dans la « Chronique des Lettres »). Je compte présenter cette œuvre à M. Claretie, avec l'espoir — si cher aux poètes ! — d'être jouée à la Comédie-Française.

Avant le 1^{er} janvier paraîtra certainement, chez Tallandier, un roman égyptien : *l'Amante du Pharaon*, ou l'histoire de Thoutmès, qui épousa, dix-huit siècles avant notre ère, sa petite sœur Atason, ainsi qu'il était d'usage chez les Pharaons fils de Dieu et du Soleil. Ce volume contiendra de superbes illustrations de Ch. Atamian.

Enfin, je travaille à un roman moderne sur Constantinople : *la Corne d'Or*. Ce roman sera également illustré par Ch. Atamian, un jeune peintre arménien de beaucoup de talent qui fut dessinateur du Sultan.

J'ai encore d'autres projets, mais ils sont trop loin de leur réalisation pour que je les mentionne ici.

Jane de LA VAUDÈRE.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 9 au 16 Octobre 1904

MARSEILLE, chaland *Vinrai*, fr., c. Peroquin, houille.
CASSIS, chasse-marée *Saint-Elme*, fr., c. Bérard, ciment.
BASTIA, brick-goëlette *Antoine-Piccioni*, fr., c. Campodonico, charbon de bois.

SAINT-TROPEZ, b. *Tante*, fr., c. Davin, sable.
CANNES, b. *La Paix*, fr., c. Aune, —
— b. *Saint-Louis*, fr., c. Jourdan, —
— b. *Marie*, fr., c. Castinelli, —
— b. *Indus*, fr., c. Tassis, —
— d. *Louise-Auguste*, fr., c. Gandillet, —
— b. *Bon-Pêcheur*, fr., c. Arnaud, —
— b. *Reine-des-Anges*, fr., c. Henri, —

Départs du 9 au 16 Octobre 1904

TORRE DELLE SALINE, b. *Angelo-Padre*, it., c. Cerulli, sur lest.
— cutter *Pasquina-Madre*, it., c. Sordini, sur lest.

CANNES, b. *Indus*, fr., c. Tassis, —
— b. *La Paix*, fr., c. Aune, —
— b. *Bon-Pêcheur*, fr., c. Arnaud, —
— b. *Louise-Auguste*, fr., c. Gandillet, —

Étude de M^e Charles BLANCHY, huissier à Monaco
8, rue des Carmes, 8

VENTE VOLONTAIRE

Le vendredi 21 octobre courant, à 9 heures du matin, dans la salle de vente Cursi, sise boulevard Charles III, à la Condamine, Monaco, il sera procédé, par l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques d'une grande quantité de meubles et objets mobiliers, tels que : armoires à glace et à linge, lits en fer complets, tables,

consoles, chaises, buffets, glaces, fauteuils, tableaux, rideaux, tapis, lingerie, vaisselle, etc.

Au comptant, 5 % en sus des enchères.

L'Huissier, BLANCHY.

Étude de M^e Charles BLANCHY, huissier à Monaco
8, rue des Carmes, 8

VENTE SUR SAISIE

Le samedi 22 octobre 1904, à 9 heures du matin, dans la salle de vente Cursi, sise boulevard Charles III, à la Condamine, Monaco, il sera procédé par l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques de divers meubles et objets mobiliers, tels que : lit noyer complet, armoires à glace et à linge, buffet noyer vitré, commodes, glaces, fauteuils, tables, rideaux, tableaux, etc., etc.

Au comptant, 5 % en sus des enchères.

L'Huissier : BLANCHY.

M^{me} veuve JUSTINE PASCHIERI informe le public qu'elle vient de remettre à M. GIOVANNI GIORDANO le fonds de commerce dénommé *Café de l'Univers*, qu'elle exploitait à Monaco, rue de l'Eglise.

Les oppositions, s'il y en a, seront reçues entre les mains de l'acquéreur, dans la huitaine, sous peine de forclusion.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

Fête de la Toussaint

A l'occasion de la Fête de la Toussaint, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir du 28 Octobre, seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 4 Novembre.

VOYAGES A ITINÉRAIRES FACULTATIFS de France en Algérie et en Tunisie ou vice-versa

La Compagnie délivre toute l'année des carnets de 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour effectuer, à prix réduits, des voyages pouvant comporter des parcours sur les réseaux suivants : Paris-Lyon-Méditerranée, Est, Etat, Midi, Nord, Ouest, P.-L.-M.-Algérien, Est-Algérien, Etat (lignes algériennes), Ouest-Algérien, Bône-Guelma, Sfax à Gafsa, ainsi que sur les lignes maritimes desservies par la Compagnie Générale Transatlantique, par la Compagnie de Navigation mixte (Compagnie Touache) ou par la Société Générale de Transports Maritimes à vapeur. Ces voyages, dont les itinéraires sont établis à l'avance par les voyageurs eux-mêmes, doivent comporter, en même temps que des parcours français, soit des parcours maritimes, soit des parcours maritimes et algériens ou tunisiens. Les parcours sur les réseaux français doivent être de 300 kilomètres au moins ou comptés pour 300 kilomètres ; les parcours maritimes doivent être effectués exclusivement sur les paquebots d'une même Compagnie.

L'itinéraire doit ramener le voyageur à son point de départ.

Les carnets sont valables pendant 90 jours à compter du jour du départ, ce jour non compris. La validité des carnets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 30 jours, moyennant le paiement d'un supplément égal à 10 % du prix initial du carnet pour chaque prolongation. Arrêts facultatifs dans toutes les gares du parcours.

Les demandes de carnets peuvent être adressées aux chefs de toutes les gares des réseaux participants ; elles doivent leur parvenir cinq jours au moins avant la date du départ.

A VENDRE Hôtel - Restaurant et Café de Genève

sis à MONTE CARLO, boulevard du Nord (près le Crédit Lyonnais et la gare du chemin de fer de La Turbie).

S'adresser, pour traiter, à M. CIOCO, syndic de la faillite Fuchs, à Monaco.

LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur : rue Grimaldi, 25, Condamine, et Villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

ASSURANCES

CARLÈS et PERUGIA

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

L'ABEILLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie.

LA FONCIÈRE
La C^{ie} Lyonnaise
d'Assurances maritimes réunies

LLOYD NÉERLANDAIS
la plus ancienne des Compagnies
d'Assurances contre le Vol.

C^{ie} d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. - Assurances maritimes ; transports-valeurs.

POVICES collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature.

Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accid. causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécan.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, pré-cédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des villas, cha-teaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, bil-lets de banque, archives et mi-nutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bi-joux, etc. Assurances des bijou-tiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détour-nements et malversations.

Agent pour la Principauté de Monaco :

J.-B. FARAUT, 4, rue des Açores (jardin de Millo).

PARFUMERIE

DE MONTE CARLO

NESTOR MOEHR

Parfumeur Distillateur

FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote)

MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM LOTUS BLEU NOUVEAU PARFUM

Essences concentrées pour le mouchoir. Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets. Dentifrices.

EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES.

Lotions et Brillantines pour la tête.

EXTRAIT DE CANTHARIDES

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

HUILES D'OLIVES POUR LA TABLE, ETC.

SAVON PUR

« LA TOUPIE »

DÉPOT chez LORENZI

(Fabrique de Pâtes alimentaires, Denrées coloniales)

Rue de la Turbie, Monaco-Condamine

Nettoyage à Sec parfait. USINE A VAPEUR

Spécialité pour Toilettes de Dames. - Prix modérés.

TEINTURERIE DE PARIS

A. CRÉMIEUX. — Magasin : Villa PAOLA, à côté de l'Hôtel de la Villa des Fleurs, boulevard du Nord MONTE CARLO

AMEUBLEMENTS & TENTURES

Eugène VÉRAN

Villa Baron, boulevard de l'Ouest, Condamine, Monaco



Installations à forfait. — Réparations de Meubles. Etoffes, Laines, Crins animal et végétal, Duvets. Prix modérés.

Imprimerie de Monaco — 1904